

Loi sur les eaux navigables canadiennes
Avis du projet

West Corridor Constructors (WCC), au nom du ministère des Transports de l'Ontario (MTO), donne avis par la présente qu'une demande a été faite au Ministre des Transports, en vertu de la *Loi sur les eaux navigables canadiennes*, pour approbation de l'ouvrage décrit ici ainsi que pour son site et ses plans.

Aux termes du paragraphe 7(2) de ladite loi, West Corridor Constructors (WCC), au nom du ministère des Transports de l'Ontario (MTO), a déposé auprès du Ministre des Transports, sur le registre en ligne Recherche de projet en commun (<http://cps.canada.ca/>) et sous le numéro de dossier du PPN 2010-400544 une description de l'ouvrage suivant, son site et ses plans:

Remplacement du pont de la rivière Credit pour le projet d'expansions de L'autoroute 401 dans, sur, sous ou à travers de la rivière Credit à l'autoroute 401 dans la Ville de Mississauga environ 43° 36' 44" N, 79° 43' 45" W (entre PIN 13215-0002).

Les commentaires concernant l'effet de cet ouvrage sur la navigation maritime peuvent être envoyés par l'entremise du registre Recherche de projet en commun mentionné ci-haut, dans la section des commentaires (rechercher par le numéro référencé ci-dessus) ou, en envoyant vos commentaires directement par courriel à NPPONT-PPNONT@tc.gc.ca ou par la poste à Transports Canada, Programme de protection de la navigation, 100 rue Front sud, 1er étage Sarnia, Ontario, N7T 2M4.

Notez que les commentaires ne seront considérés que s'ils ont été reçus par écrit (préférentiellement de façon électronique) au plus tard 30 jours suivant la date de publication de cet avis. Bien que tous les commentaires se conformant à ces directives seront examinés, aucune réponse individuelle ne sera envoyée.

Signé par David Ellis à Mississauga, Ontario en ce 30 jours de avril, 2020.



.....
West Corridor Constructors, au nom du MTO

Date de publication: 14 mai 2020